



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 15 mai 2018 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Paul Jones

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

Sont absents :

M. le conseiller : Réal Langlais

M. le conseiller : Jean-Michel Pepin

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlement
 - 2.1 Avis de motion - Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901
3. Période de questions - Personnes dans la salle
4. Levée de la séance

180-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

181-18

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT qu'une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 février 2018, résolution n° 68-18;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette résolution accordait à la Ville un temps de réflexion pour bien définir le cadre de planification des zones H-131, H-132, H-133, H-134, H-135, M-128, M-129, H-212, P-213, H-214, P-312, H-315, H-313, H-317 et des lots 3 129 409, 3 131 642 à 3 131 650, 3 131 624, 3 131 690, 3 131 691, 3 131 682, 3 131 683, 3 131 745, 3 131 746, 3 446 093 et 3 446 094 du cadastre du Québec puisqu'elle interdit toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions ou démolitions de bâtiments principaux, demandes d'opérations cadastrales et morcellement de lots faits par aliénation relativement à ces zones et lots;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution de contrôle intérimaire avait pour objectif de revoir la planification du développement des secteurs limitrophes aux rues Principale Nord, Principale Sud et de la rivière La Tortue, de manière à s'assurer que leur vocation s'harmonise aux usages et aux constructions à venir avec ceux des secteurs résidentiels limitrophes;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale sera éventuellement modifié afin de respecter les orientations de la Ville pour les zones H-131, H-132, H-133, H-134, H-135, M-128, M-129, H-212, P-213, H-214, P-312, H-315, H-313, H-317 et les lots 3 129 409, 3 131 642 À 3 131 650, 3 131 624, 3 131 690, 3 131 691, 3 131 682, 3 131 683, 3 131 745, 3 131 746, 3 446 093 et 3 446 094, soit les zones et les lots visés par le projet de règlement n° 901-18.

AVIS DE MOTION est donné par M. Eric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance, du Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901.

Ce règlement a pour objet de:

- Agrandir le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-206 à même la zone résidentielle H-214 afin d'y inclure les lots 3 129 369, 3 131 309-P, 3 131 310-P, 3 131 777, 3 131 778, 3 131 779, 3 131 780, 3 131 782, 3 131 783, 3 131 784, 3 131 786, 3 131 787, 3 131 788, 3 131 789, 3 131 790, 3 131 791, 3 131 793, 3 131 794, 3 131 795, 3 131 798, 3 131 799, 3 131 800 et 3 131 801;
- Modifier le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-207 de manière à y exclure les lots 3 131 624, 3 131 642, 3 131 643, 3 131 644, 3 131 690 et 3 131 691
- Modifier le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-212 de manière à y exclure les lots 3 129 294, 3 131 303-P, 3 131 344, 3 131 345, 3 131 360, 3 131 361, 3 131 362, 3 131 364, 3 131 365, 3 131 366 et 3 131 367;
- Modifier le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-214 à même les zones résidentielles H-206, H-207 et H-212, afin d'y inclure les lots 3 129 294, 3 131 303-P, 3 131 304-P, 3 131 344, 3 131 345, 3 131 362, 3 131 364, 3 131 365, 3 131 366, 3 131 367, 3 131 624, 3 131 642, 3 131 643, 3 131 644, 3 131 645, 3 131 646, 3 131 647, 3 131 648, 3 131 649, 3 131 650, 3 131 360, 3 131 361, 3 131 690 et 3 131 691;
- Créer la nouvelle zone résidentielle H-310 à même une partie de la zone résidentielle H-315 afin d'y inclure les lots 3 129 362-P, 3 130 998-P, 3 446 054, 3 446 055, 3 446 056, 3 446 057, 3 446 058, 3 446 060, 3 446 061, 3 446 062 et 3 446 063;
- Modifier le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-311 de manière à y exclure les lots 3 129 406, 3 129 407, 3 129 409, 3 129 410, 3 129 411, 3 446 039, 3 446 093 et 3 446 094



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Agrandir le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-313 à même une partie des zones résidentielles H-311 et H-315 afin d'y inclure les lots 3 129 401-P, 3 129 403-P, 3 129 406-P, 3 129 407, 3 129 409, 3 129 410, 3 129 411, 3 446 039, 3 446 040, 3 446 041, 3 446 042, 3 446 043, 3 446 044, 3 446 045, 3 446 046, 3 446 047, 3 446 049, 3 446 050, 3 446 051, 3 446 093, 3 446 094 et 3 446 167;
- Réduire le périmètre de l'actuelle zone résidentielle H-315 afin d'y exclure les lots 3 129 401-P, 3 129 403-P, 3 129 362, 3 131 998, 3 446 040, 3 446 041, 3 446 042, 3 446 043, 3 446 044, 3 446 045, 3 446 046, 3 446 047, 3 446 049, 3 446 050, 3 446 051, 3 446 054, 3 446 055, 3 446 056, 3 446 057, 3 446 058, 3 446 060, 3 446 061, 3 446 062, 3 446 063 et 3 446 167;
- Modifier l'annexe B « grille des usages et normes » par le remplacement des actuels feuillets des zones H-212, H-214, H-311, H-313 et H-315 par les nouveaux feuillets pour les nouvelles zones H-212, H-214, H-311, H-313 et H-315, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Modifier l'annexe B « grille des usages et normes » par l'ajout d'un feuillet pour la nouvelle zone H-310, tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Assujettir les zones H-212, H-214, H-310, H-313 et H-315, telles que délimitées par cet amendement, au chapitre 11 concernant les dispositions particulières applicables à certaines zones;
- Assujettir la zone M-128 au chapitre 11 concernant les dispositions particulières applicables à certaines zones;
- Modifier la section 10 du chapitre 11 concernant les dispositions particulières applicables à la zone M-129.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

182-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier